

MasterLife CI 222

Version 3.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000252357 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/24/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterLife CI 222
Code du produit : 000000000050530151 000000000050530151
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse : 1800 CLARK BLVD
Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation



Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :  

Mention d'avertissement : Danger

MasterLife CI 222

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
3.0	08/15/2023	000000252357	Date de la première version publiée: 01/24/2023

Mentions de danger : H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Elimination:
P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Pas de données disponibles.

MasterLife CI 222

Version 3.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000252357 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
2-aminoéthanol	2-Aminoéthanol	141-43-5	>= 15 - < 20
oléate de butyle	Oléate de butyle	142-77-8	>= 15 - < 20
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	>= 0 - < 0.1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Secours médical.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Demander conseil à un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

MasterLife CI 222

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
3.0	08/15/2023	000000252357	Date de la première version publiée: 01/24/2023

- Produits de combustion dangereux : oxydes d'azote
gaz/vapeurs corrosifs
fumées
oxydes de carbone
noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

MasterLife CI 222

Version 3.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000252357 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Matières à éviter : Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé TRGS 509/510.

Température de stockage recommandée : 0 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Température minimum de stockage:

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2-aminoéthanol	141-43-5	STEL	6 ppm 15 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	3 ppm 7.5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	3 ppm	CA BC OEL
		STEL	6 ppm	CA BC OEL
		VEMP	3 ppm 7.5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	6 ppm 15 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	3 ppm	ACGIH
		STEL	6 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées. Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.

MasterLife CI 222

Version 3.0	Date de révision: 08/15/2023	Numéro de la FDS: 000000252357	Date de dernière parution: 07/28/2023 Date de la première version publiée: 01/24/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : blanc

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 11.0 - 11.6

Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition : env. 100 °C
(pour un composant de ce mélange)

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MasterLife CI 222

Version 3.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000252357 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/24/2023

Inflammabilité (liquides)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Auto-inflammation	:	non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	env. 1.018 gcm ³ (20 °C) 1.015 gcm ³ (50 °C)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

MasterLife CI 222

Version 3.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000252357 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/24/2023

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

MasterLife CI 222

Version 3.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000252357 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/24/2023

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-

MasterLife CI 222

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
3.0	08/15/2023	000000252357	Date de la première version publiée: 01/24/2023

toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
 Les exigences en matière d'élimination sont fonction de la classification du risque et varient selon l'endroit et le genre d'élimination choisi.
 L'utilisation et le traitement de ce produit, ou l'ajout d'autres composants, peut en faire un déchet dangereux.
 Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.
 Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Réglementations internationales**UNRTDG**

- Numéro ONU : UN 2735
 Nom d'expédition des Nations unies : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A
 (2-AMINOÉTHANOL/ETHANOLAMINE)
 Classe : 8
 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 2735
 Nom d'expédition des Nations unies : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.
 (2-AMINOETHANOL/ETHANOLAMINE)
 Classe : 8
 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : Corrosives
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

Code IMDG

- Numéro ONU : UN 2735
 Nom d'expédition des Nations unies : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
 (2-AMINOETHANOL/ETHANOLAMINE)
 Classe : 8
 Groupe d'emballage : II

MasterLife CI 222

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
3.0	08/15/2023	000000252357	Date de la première version publiée: 01/24/2023

Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B
Polluant marin	: non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale
TDG

Numéro ONU	: UN 2735
Nom d'expédition des Nations unies	: AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A.

(2-AMINOÉTHANOL/ETHANOLAMINE)

Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
Code ERG	: 153
Polluant marin	: non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION
Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS
Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	: USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids

MasterLife CI 222

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
3.0	08/15/2023	000000252357	Date de la première version publiée: 01/24/2023

corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/15/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR